Conditions générales de vente et d'utilisation des forfaits SOGEVAL Bonneval-sur-Arc

1. GENERALITES

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation des forfaits de remontées mécaniques s'appliquent à l'ensemble des usagers des remontées mécaniques.

Si une disposition des présentes venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur des remontées mécaniques pour les sociétés ayant leur siège social en France.

L'acquisition d'un titre de transport sur les remontées mécaniques (ci-après dénommé le « FORFAIT ») implique la connaissance et l'acceptation par la personne (ci-après dénommée le « Client »), de l'intégralité des présentes conditions générales de vente et d'utilisation, sans préjudice des voies de recours habituelles.

2. FORFAITS:

Le **forfait** est composé d'un **support** sur lequel est enregistré un **titre de transport.**
Il donne accès, pendant la durée de validité du titre de transport et suivant les conditions et modalités précisées ci-après, aux remontées mécaniques en service et correspondant à la catégorie du titre.
L'utilisateur doit être porteur de son forfait durant tout le trajet effectué sur la remontée mécanique, de l'aire de départ à l'aire d'arrivée. Pour favoriser la transmission des informations encodées lors du passage aux bornes de contrôle, le forfait doit être **porté à gauche et, de préférence, éloigné d'un téléphone portable**, de clefs et de toute forme d'emballage composé en tout ou partie d'aluminium.
Les tarifs des titres de transport sont affichés aux abords des caisses. Ils sont également consultables sur le site **www.bonneval-hautemaurienne.ski**

Conditions de validité:

Forfait 2 jours et plus
Les forfaits 2 jours à 14 jours sont valables pour une utilisation sur une période consécutive.

Forfait 5 jours non consécutifs
Les forfaits 5 jours non consécutifs sont valable durant la saison d'achat.

Les forfaits de 1 à 5 jours permettent de skier uniquement sur le domaine skiable de Bonneval-sur-Arc.

Les forfaits annuels Haute Maurienne Vanoise permettent de skier en illimité à Bonneval-sur-Arc et dans les 5 autres domaines skiables de Haute Maurienne Vanoise (Aussois, Bessans, la Norma, Val Cenis et Valfréjus).

Les forfaits d'une durée de 6 jours et plus (hors forfaits station basse) permettent de skier en illimité à Bonneval-sur-Arc et une journée dans chacun des 5 autres domaines skiables de Haute Maurienne Vanoise précédemment cités. Ceci, pendant la durée de validité du forfait daté.

Les forfaits donnent accès à toutes les remontées du domaine durant leur période de validité et selon les conditions d'ouverture des remontées mécaniques **à l'exception des forfaits cités ci-dessous** dont les conditions sont les suivantes:

Forfaits piéton et raquette: Incluent un aller retour sur le télésiège du Vallonnet.

Forfait randonneur : Inclut un aller sur le télésiège du Vallonnet ainsi qu'un aller sur le Téléski Moulinet.

Les Forfaits stations basses: N'incluent que les remontées suivantes : Téléski Pierre Fendue et Téléski Pré du Vas

Les supports rechargeables:

Les supports rechargeables sont payants, rechargeables et non remboursables.

Ils sont garantis deux ans dans des conditions normales d'utilisation.
La garantie consiste en la délivrance d'un nouveau support en remplacement du support défectueux.

3. CONDITIONS D'ÉMISSION ET CONTRÔLE DES TITRES:

Justificatifs de réductions
Les gratuités, les réductions, sont consenties sur présentation des justificatifs officiels (carte d'identité, passeport, carte de mutuelle, livret de famille… voir les conditions en caisse).
Photographies
Les forfaits « saison », les titres de transport gratuits et ceux d'une durée de validité supérieure ou égale à 6 jours sont délivrés sur présentation d'une photo récente, de face. Ces photos peuvent être faites directement aux caisses.

Cette photo sert de référence pour les contrôleurs lors des passages ultérieurs du titulaire du forfait.

Cette photographie sera conservée par la société SOGEVAL de BONNEVAL SUR ARC. dans son système informatique de billetterie, pour faciliter les éventuels rechargements ou rééditions du titre, sauf opposition de la part du Client.

Modalités de paiement

Les paiements sont effectués en euros, par chèque libellé à l'ordre de la SOGEVAL, par espèces, par carte bancaire (Visa, Eurocard, Master Card uniquement) - par chèque vacances émis par l'ANCV (pas de rendu monnaie).

Justificatif de vente
L'article **L541-15-10 du code de l'Environnement** interdit l'impression systématique (sauf demande expresse du client) des duplicatas, reçus ou encore des tickets de CB à partir du 01/01/2023. Il sera proposé à chaque transaction au client si celui-ci souhaite ses tickets ou non.
Ce justificatif doit être conservé pour toutes demandes ultérieures ainsi que pour mise en œuvre de l'assurance.

Tarifs réductions et gratuités
Les tarifs de vente des forfaits et supports sont affichés dans les points de vente. Ils sont également consultables sur le site www.bonneval-hautemaurienne.ski
Ces tarifs sont toutes taxes comprises en euros.
Des réductions ou des gratuités sont proposées à différentes catégories de personnes sur présentation au moment de l'achat des pièces justifiant l'avantage tarifaire.
Aucune réduction ou gratuité ne sera accordée après l'achat.
Les réductions liées à l'âge sont appliquées sur la base de l'année de naissance du client.

4. RÉÉDITION ET REMBOURSEMENT DES FORFAITS

Perte, destruction ou vol
En cas de perte, de destruction ou de vol d'un forfait, le Client doit en faire la déclaration aux caisses des Remontées Mécaniques. Pour cela il devra impérativement présenter le justificatif d'achat du forfait sur lequel figure toutes les données (durée, type de personne, numéro unique…). Après vérification d'usage, un nouveau forfait sera délivré pour la durée restant à courir moyennant des frais de traitement d'un montant de 15.00 € par forfait perdu correspondant aux frais de recherche et de neutralisation du forfait d'origine (hors coût de fourniture du support neuf). Le forfait déclaré perdu, détruit ou volé sera neutralisé. Un délai d'une heure peut être nécessaire pour rechercher, bloquer le forfait perdu et fournir un nouveau titre de transport. Les forfaits retrouvés sont recueillis auprès des caisses des Remontées Mécaniques.

Fermeture ou interruption de service

En cas d'interruption du service de remontées mécaniques, les titulaires d'un forfait payant en cours de validité, pourront se voir proposer en fin de séjour un « dédommagement » du préjudice subi en cas d'arrêt complet et consécutif des installations.
Seul un arrêt complet et consécutif de l'entièreté des Remontées Mécaniques durant une journée entière, donnera droit à un dédommagement sous forme d'avoir en journée(s) de ski à utiliser au plus tard à la fin de la seconde saison d'hiver suivant celle au titre de laquelle le dédommagement est accordé.

Maladie ou accident et autre évènements personnels

Il ne sera procédé à aucun remboursement des titres de transport pour accident, maladie et toute autre cause personnelle quelle que soit la durée de validité du forfait. Des renseignements utiles peuvent être obtenus auprès de nos hôtesses de vente. Des assurances externes à la SOGEVAL proposent des produits pouvant couvrir ces cas et sont optionnels en caisse.

Forfaits partiellement utilisés ou non utilisés

Dans le cas où les titres de transport délivrés ne seraient pas utilisés, ni totalement épuisés, **ceux-ci ne sont ni remboursés, ni échangés.**

5. RÉCLAMATIONS

Toute réclamation doit être adressée dans les trente jours suivant la survenance de l'événement à l'origine de la réclamation, sans préjudice des voies et délais légaux de justice à l'adresse suivante :

SOGEVAL Bonneval sur Arc 246 route du Tralenta 73480 Bonneval-sur-Arc vente@sogeval.ski

Médiation:

En cas de litige persistant après votre réclamation auprès de notre service client, vous pouvez recourir gratuitement au médiateur de la consommation MTV Médiation Tourisme Voyage, Service dépôt des saisines, CS 30958, 75383 Paris cedex 08, France – Tel: +33 (0)1 42 67 96 68 – Email:

info@mtv.travel) en accord avec les conditions détaillées sur https://www.mtv.travel/ dans un délai d'un an à compter de votre première réclamation.

Traduction des lois et règlement des litiges

Dans le cas où les présentes conditions générales de vente et d'utilisation seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française de ce document est la seule à faire foi.

6. Conditions particulières des forfaits HMV (Haute Maurienne Vanoise)

ATTENTION : Dans tous les cas, seuls les Titres ayant été acquis et réglés directement par le Client auprès de la SOGEVAL de Bonneval-sur-Arc peuvent donner lieu à un dédommagement. A défaut, il convient de se reporter aux Conditions Générales de Vente de l'entité ayant procédé à la vente du Titre.

Titres annuels HMV
La période de validité des titres annuels Haute Maurienne Vanoise s'étend du 01 octobre de l'année en cours au 30 septembre de l'année suivante.

Forfait séjours HMV
Le forfait 6 jours et plus donne la possibilité d'aller skier une journée dans les stations de la Norma, Valfréjus, Aussois, Val-Cenis et

Bessans pendant la durée de validité du forfait.

Titres partiellement utilisés
Dans le cas où les Titres de transport délivrés ne seraient que partiellement utilisés, ceux-ci ne sont ni remboursés, ni échangés.
Il est porté à la connaissance des titulaires du **Titre** de la possibilité de couverture de ce risque par des Compagnies d'assurances spécifiques.

Interruption de fonctionnement des remontées mécaniques :
La garantie d'ouverture consiste en l'ouverture d'une station au moins parmi les cinq stations de ski Alpin Haute Maurienne Vanoise (Valfréjus, la Norma, Aussois, Val-Cenis, Bonneval sur Arc) sur la période du 1er décembre au 30 avril de la saison d'hiver concernée, à hauteur d'une durée minimum de 90 jours, consécutifs ou non

Seule une fermeture des remontées mécaniques auxquelles le titre donne accès, ne permettant pas de bénéficier de la garantie d'ouverture entraînera un dédommagement.

Dans ce cas, le montant du dédommagement sera calculé comme suit :
D = P x (90 - J) / 90
D = Dédommagement P = Prix payé J = Journées d'ouverture effectives

Le Client ne saurait prétendre à une quelconque somme ou prestation excédant cette indemnisation forfaitaire.

7. INFRACTIONS AUX CLAUSES DE TRANSPORT

Contrôle des forfaits
Le Client doit être porteur de son forfait durant tout le trajet effectué sur la remontée mécanique, de l'aire de départ à l'aire d'arrivée. L'absence de forfait, l'usage d'un titre de transport non valable ou encore le non-respect des règlements de police affichés au départ des remontées mécaniques, constatés par un contrôleur assermenté font l'objet:
- soit du versement d'une indemnité forfaitaire
dont le montant est fixé par la réglementation en
vigueur ;
- soit de poursuites judiciaires.

En vue de lutter contre la fraude, l'usager est informé que des photographies sont automatiquement prises lors de son passage, à certaines bornes du domaine skiable de Bonneval-sur-Arc.
Lesdites photographies sont alors comparées par des contrôleurs qui peuvent confondre les fraudeurs.

Les photographies sont uniquement destinées à l'exploitant. Elles seront conservées pendant la durée de validité du titre de l'usager photographié.

Les contrôleurs assermentés:
Les contrôleurs assermentés pourront demander la présentation de toutes pièces justifiant des avantages tarifaires accordés au titulaire d'un titre de transport à tarif réduit ou gratuit. Si le contrevenant refuse ou se trouve dans l'impossibilité de justifier de son identité, le contrôleur assermenté en rend compte immédiatement à tout officier de police judiciaire de la police nationale ou de la gendarmerie nationale territorialement compétent, qui peut alors lui ordonner sans délai de lui présenter sur-le-champ le contrevenant.

En cas de doute concernant une utilisation potentiellement frauduleuse d'un forfait ou en cas de non-respect du Règlement de police, un forfait peut être bloqué temporairement.

Un contrôleur assermenté pourra également procéder au retrait immédiat du forfait, en vue de le remettre à son véritable titulaire ou pour apporter la preuve d'un délit.

La SOGEVAL se garde le droit de garder un forfait en attendant que le propriétaire de celui-ci vienne le récupérer.

Respect des règles de sécurité

Tout Client est tenu de respecter les règles de sécurité relatives au transport par remontées mécaniques, notamment les règlements de police affichés au départ des remontées mécaniques, les pictogrammes les complétant ainsi que toutes consignes données par le personnel de l'exploitant, sous peine de sanction. Il en est de même du respect de l'arrêté municipal relatif à la sécurité sur les pistes de ski. L'exploitant se réserve le droit de saisir un forfait en cas de comportement ostensiblement dangereux constaté par un contrôleur assermenté.

L'absence de titre de transport ou l'usage détourné d'un titre de transport est passible d'une indemnité forfaitaire.
La falsification d'un titre de transport ou l'utilisation d'un titre falsifié est passible de poursuites pénales ainsi que de dommages et intérêts (décret n° 86.1045 du 18.09.1986).
Transmission et revente interdite.
Pendant la durée de validité du titre de transport, le forfait n'est ni cessible, ni transmissible. Il ne peut faire l'objet d'un prêt à titre gratuit ou onéreux. Dans tous les cas précités, les forfaits peuvent être retirés à des fins de preuve

8. PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRES PERSONNEL

L'ensemble des informations qui sont demandées par l'exploitant pour la délivrance de forfait est obligatoire. Si une ou plusieurs informations obligatoires sont manquantes,

l'émission du forfait ne pourra intervenir.

Certaines données (adresse postale, e-mail, n° Tel) pourront également être demandées aux clients par la SOGEVAL, pour permettre l'envoi d'offres commerciales par ce dernier, selon les modalités prévues par la loi n LCEN du 21 juin 2004.

Les données relatives aux déplacements de leurs titulaires sont également collectées à des fins de gestion des opérations d'accès aux remontées mécaniques et de contrôle des titres de transport. Les données sont aussi recueillies à des fins statistiques.

Des forfaits anonymes sont également proposés à la vente, uniquement pour des titres à la journée.

L'ensemble de ces données est uniquement destiné à la SOGEVAL de BONNEVAL SUR ARC.

Droit à l'image

Dans le cadre de l'exploitation du domaine skiable, la SOGEVAL se réserve le droit de réaliser des prises de vues, photographies et enregistrements vidéo sur l'ensemble du domaine skiable (pistes, remontées mécaniques, abords, espaces d'accueil et de restauration) à des fins de communication et de promotion de la station, quels qu'en soient les supports (site internet, réseaux sociaux, brochures, affichage, presse, supports audiovisuels).

Le client est informé que son image est susceptible d'être captée à cette occasion. Sauf opposition formulée par le client préalablement à sa venue sur le domaine skiable, par écrit auprès de la SOGEVAL (à l'adresse postale ou électronique indiquée dans les présentes conditions), la SOGEVAL se réserve le droit de reproduire, diffuser et publier ces images, à titre gratuit.

La signature des présentes conditions générales de vente vaut accord du client à cette captation et à cette publication. Le client dispose à tout moment d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition concernant ses données personnelles, conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés, en adressant sa demande à vente@sogeval.ski. Toute demande de retrait d'une image déjà publiée sera traitée dans les meilleurs délais.

Droit d'accès et de rectification

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, les personnes concernées par le traitement automatisé d'informations nominatives disposent d'un droit d'opposition, d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui les concernent. Ils peuvent l'exercer en envoyant un courrier à la :
SOGEVAL, 246 Route du Tralenta
73480 Bonneval sur arc.

9. VENTE SUR INTERNET

Dispositions générales

L'achat de forfaits à distance s'effectue par une commande en ligne en se connectant à l'adresse internet : **www.bonneval-hautemaurienne.ski**

La passation d'une commande implique l'adhésion de cette personne (ci-après dénommée le « Client ») aux présentes conditions particulières de vente à distance ainsi qu'aux conditions générales de vente et d'utilisation consultables en haut de ce document.

Les caractéristiques des différents forfaits proposés à la vente (domaine géographique, durée de validité…) sont présentées ci-dessus et dans la grille tarifaire consultable sur les points de vente et/ou depuis le site internet susvisé.

Les informations contractuelles sont présentées en langue française.

Ces conditions particulières de vente pourront être modifiées unilatéralement par l'exploitant sans préavis. Les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par le client.

Ces conditions concernent à titre exclusif les personnes physiques non commerçantes.

Modalités de commande

L'achat ou le rechargement à distance s'effectue par une commande en ligne en se connectant à l'adresse internet **www.bonneval-hautemaurienne.ski**

La commande ne peut être enregistrée sur le site Internet **www.bonneval-hautemaurienne.ski** que si le Client s'est clairement identifié par l'entrée de son code d'accès (login + mot de passe) qui lui est strictement personnel. Ou par création de ce dernier.

Pour finaliser la commande, le Client doit accepter les présentes conditions ainsi que les conditions générales de vente et d'utilisation des forfaits. Conformément à l'article L1 127-2 du Code civil, le Client a la possibilité de vérifier le détail de sa commande et son prix total, et de corriger d'éventuelles erreurs avant de confirmer celle-ci pour exprimer son acceptation. L'exploitant confirmera au Client sa commande par un courriel.

Sauf pour le rechargement en ligne visé à l'article *« Rechargement en ligne »,* les commandes en ligne complètes

(règlement, photographies et justificatifs le cas échéant fournis) doivent être impérativement conclues sur le site Internet www.bonneval-hautemaurienne.ski Toute commande vaut acceptation de la description des services et des tarifs.

Rechargement en ligne

Le titre de transport délivré sur un support « *Skidata* » peut être rechargé en fonction des produits proposés par l'exploitant sur le site Internet : www.bonneval-hautemaurienne.ski

Un accusé de réception de la commande est envoyé par l'exploitant au Client, lequel devra être conservé par ce dernier, notamment en cas de contrôle lors de l'emprunt des remontées mécaniques. Le rechargement du titre aura lieu automatiquement lors du premier passage du Client aux bornes d'accès mains-libres.

Tarif et modalités de règlement

Il s'agit d'une commande avec obligation de paiement. Les prix indiqués sont des prix TTC en euros tenant compte du taux de TVA en vigueur au jour de la commande.

Le prix de la commande est exigible à la commande et les paiements doivent être effectués en euros par carte bancaire.

À aucun moment, l'exploitant n'a connaissance des numéros que le Client doit fournir.

L'exploitant est seulement avisé par l'établissement bancaire qu'un virement correspondant au montant de cette commande a été effectué sur son compte.

Confirmation de la commande

Les commandes réglées et confirmées, seront celles ayant fait l'objet d'un accord de la part de l'organisme bancaire. Le refus de l'autorisation de débit du compte bancaire du Client par sa banque entraîne de ce fait l'annulation du processus de commande, laquelle sera notifiée au Client à la suite du processus de vente.

Une fois la commande conclue sur le site www.bonneval-hautemaurienne.ski et confirmée, l'exploitant accusera réception de cette commande par un courriel récapitulant les différents éléments de la commande.

Retrait de la commande

Pour toute nouvelle commande, le retrait de celle-ci doit se faire directement aux guichets des remontées mécaniques sur présentation de la confirmation de commande.

Le client doit pouvoir présenter une pièce d'identité officielle en vigueur justifiant des âges de chaque détenteur des forfaits. À défaut, les forfaits commandés ne pourront pas être délivrés.

Afin que la commande passée en ligne soit traitée dans les délais, elle doit être complète (règlement, photographie et justificatifs le cas échéant fournis).

Absence de droit de rétractation

En application de l'article L 121 16-1 du Code de la consommation, la vente des forfaits n'est pas soumise à l'application du droit de rétractation prévu aux articles L 121-2 et suivants du Code de la consommation en matière de vente à distance.

Modification et annulation d'une commande

Une fois la commande du forfait confirmée, le forfait commandé ne peut plus être annulé.

Toute demande de modification de commande doit être adressée à l'exploitant, par lettre ou par e-mail. L'exploitant se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande du client. En cas d'acceptation de la demande de modification, des frais de traitement d'un montant de 15.00€ seront demandés.

Responsabilités et garanties

L'exploitant ne sera tenu que d'une obligation de moyens pour toutes étapes d'accès à la vente en ligne.

La responsabilité de l'exploitant ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture du service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques et d'une manière générale de tout autre fait qualifié expressément par la jurisprudence des cas de force majeure.

Le Client déclare connaître les caractéristiques et les limites de l'Internet, en particulier ses performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données et les risques liés à la sécurité des communications.

Modes de preuve

La fourniture en ligne du numéro de carte bancaire et d'une manière générale de la confirmation finale de la commande par le Client vaut preuve de l'intégralité de la transaction conformément aux dispositions de la loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 ainsi que de l'exigibilité du règlement. Cette confirmation vaut signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées sur le module de vente en ligne.

Le Client doit conserver impérativement le courriel de commande, seul document faisant foi en cas de litige sur les termes de la commande, notamment à l'occasion d'un contrôle sur les remontées mécaniques. Les informations relatives à la validité du titre de transport et inscrites sur le support n'ont aucune valeur contractuelle.

Protections des données à caractère personnels

Les informations que les Clients communiquent sur le site permettent à l'exploitant de traiter et d'exécuter les commandes passées sur le site.

Le traitement de données personnelles tiré de la vente sur ce site internet a pour objectif la constitution d'une base de données de billetterie nécessaire à la production des forfaits. Ces données personnelles sont conservées pendant une durée maximale de 3 ans.

Conformément à l'article 32 de la Loi Informatique et Libertés modifiée le 20 juin 2018, l'exploitant informe le Client sur l'utilisation qui est faite de ces données, notamment sur la possibilité de lui envoyer des offres commerciales et relationnelles relatives à la station de Bonneval-sur-Arc.

La loi Informatique et Libertés modifiée et le Règlement européen relatif à la protection des données personnelles du 27 avril 2016 prévoient que le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement des données personnelles le concernant, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit d'opposition au traitement et du droit à la portabilité de ses données. Il peut exercer ses droits en contactant : Société de gestion du Vallonnet 73480 Bonneval-sur-Arc vente@sogeval.ski

Il dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. Il a enfin le droit de définir des directives relatives au sort de ses données à caractère personnel après sa mort.

Archivage

L'archivage des commandes est effectué par la SOGEVAL de Bonneval-sur-Arc conformément à l'article L213-1 du Code de la consommation. Dans ces conditions, le client peut ainsi accéder à sa commande archivée en faisant la demande écrite auprès dudit service à l'adresse susvisée.

Fait à Bonneval sur arc,
Le 29/10/2026
LE DIRECTEUR,
HIDAS Bertrand

SOGEVAL
246 Route du Tralenta
73480 BONNEVAL-SUR-ARC
Tél. 04 79 05 95 09
admin@sogeval.ski